

# Investir Au Maroc

Le Maroc, une destination d'investissement attrayante



BDO Au Maroc

Audit - Conseil - Tax - Legal - Expertise-comptable

Société au capital de 1.700.000 Dhs, membre du réseau international BDO.



[bdo@bdo.ma](mailto:bdo@bdo.ma)



+212 5 22 22 55 00



[www.bdo.ma](http://www.bdo.ma)



Casablanca - Rabat - Laâyoune

# Sommaire

---

Indicateurs clé	3-8
Infrastructures	09-12
Axes stratégiques du développement majeurs du Maroc	13-17
Avantages comparatifs du Maroc	18-19
Attractivité des investissements directs étrangers	20-24
Rapport Business Ready Le Maroc dans le scope des pays couverts par le rapport Business Ready	25
Le Maroc, première destination touristique en Afrique	26
Le Maroc, deuxième au classement africain en qualité de vie numérique.	27-28
Juridique : les principales formes de sociétés	30
Principales dispositions de fiscalité marocaine	31-38
Structures d'accueil spécifiques	39-43

---

## Edito



Dans un monde où les dynamiques économiques évoluent rapidement, le Maroc s'impose comme une destination stratégique pour les investisseurs internationaux. Grâce à sa stabilité politique, sa position géographique privilégiée et un environnement des affaires de plus en plus compétitif, le Royaume continue d'attirer des capitaux et des talents, consolidant son rôle de passerelle entre l'Europe, l'Afrique et le Moyen-Orient.

Avec une population de 37 millions d'habitants et une croissance de 4,3 %, le Maroc s'affirme comme un hub financier et industriel régional, attirant 38 milliards de dollars d'IDE en 2024.

Cette dynamique se voit dans le soutien à l'emploi, l'attraction des investissements étrangers et l'accent mis sur des secteurs vitaux tels que l'automobile électrique, le tourisme et l'aérospatiale, sans oublier un investissement considérable dans les énergies renouvelables.

Le Maroc s'est imposé comme leader en IDE en 2024, attirant 38 milliards de dollars en projets Greenfield, confirmant ainsi son rang parmi les destinations les plus prisées par les investisseurs.

Les investisseurs bénéficient d'un cadre juridique et fiscal attractif, soutenu par la nouvelle Charte d'investissement et des stratégies industrielles renforçant l'intégration des chaînes de valeur et les synergies entre grands groupes et PME.

Grâce à des exonérations fiscales, des avantages douaniers et des subventions ciblées, le Maroc dynamise l'investissement dans ses zones stratégiques. Son positionnement géographique, sa main-d'œuvre qualifiée et son climat d'affaires compétitif en font une destination incontournable pour les investisseurs internationaux.

Rejoignez-nous pour un avenir prospère, marqué par la croissance durable et l'innovation.

Zakaria FAHIM |

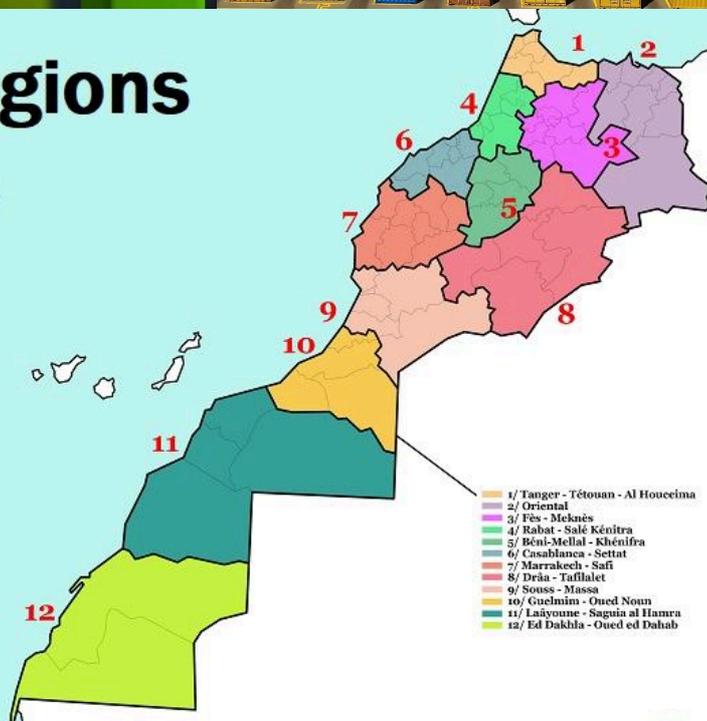
Managing Partner - BDO Maroc

# Indicateurs clés

Investir au Maroc



## Les 12 régions du Maroc



# Indicateurs clés

## Maroc en Mouvement : Perspectives Démographiques et Économiques :

Avec une population dynamique de plus de **37 millions**, le Maroc affiche une croissance de **+4,3%**, malgré un taux de chômage de 13,6% et une inflation de **+1,3%**. Cet aperçu économique et démographique met en avant les principaux indicateurs du marché du travail, du niveau de vie, et de la démographie.

L'engagement du Maroc envers le développement durable et une économie inclusive est souligné, illustré par des icônes qui rendent les données facilement digestibles. Ce condensé révèle un Maroc en pleine mutation, prêt pour l'avenir.



### Population

36 828 330

GMT+1 : 15/03/24 12:44:57



### Économie

- Comptes nationaux
- Conjoncture et prévision économiques
- Conjoncture entreprise



### Marché du travail

- Activité Emploi
- Chômage



### Revenu & conditions de vie

- Transformation structurelle
- Capital humain
- Inclusion sociale



### Taux de croissance

+4,3 %



### Taux de chômage

+13,6 %



### Population & démographie

- Recensement général
- Structure de la population
- Naissance et fécondité



### Développement durable

- ODD (Objectifs de Développement Durable)
- Agenda 2063
- Développement



### Le nouveau modèle de développement

- Transformation structurelle
- Capital Humain
- Inclusion Sociale

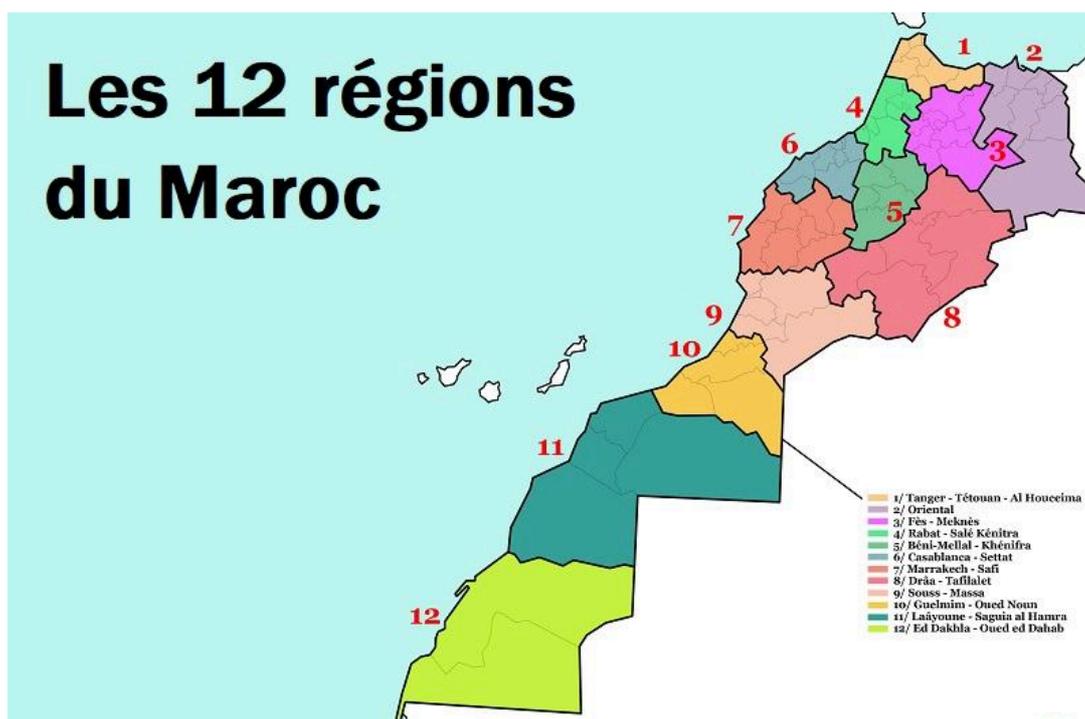


### Inflation

+1,3 %

## Indicateurs clés

- **Marché financier** émergent (En 2023 : **77 sociétés** cotées avec une capitalisation boursière de **626 milliards de dirhams**, 20 émissions obligataires réalisées totalisant **15,9 milliards de dirhams**. En 2024, Casablanca est classée **57ème** au niveau du classement des plus grandes places financières mondiales, la 4ème au moyen Orient et Afrique du nord (MENA) et 1ère du continent.
- Métiers mondiaux : tourisme, offshoring de services, agro-alimentaire, textile et cuire, électronique , industrie automobile, solaire, aéronautique, etc.
- Proximité du marché européen : **15 kilomètres**.
- l'Union européenne, 1er partenaire commercial (client et fournisseur).
- Après UE, Chine, USA et Arabie Saoudite sont les principaux fournisseurs/ Les principaux clients après UE sont Inde & USA.
- Détient plus de **70%** des réserves mondiales de phosphate et premier exportateur au monde.
- Des milliers de KM de cotes avec des eaux riches en faune.
- Bénéficie d'infrastructures parmi les plus développées du continent Africain.
- Bonne stabilité politique comparée à beaucoup d'autres pays Arabes et Africains.
- Pays reconnu pour son ouverture culturelle, la douceur de son climat et sa diversité géographique..



## Indicateurs clés

- **Taux de croissance** moyen du PIB proche de celui des pays émergents et au dessus de la moyenne européenne
- Inflation gouvernée.

Pour stabiliser le déficit commercial et entamer sa réduction, le Maroc a adopté les dispositifs suivants :

- Favoriser l'export des phosphates et de l'automobile, deux secteurs locomotives.
- Donner un nouveau souffle aux secteurs traditionnels comme le **textile** et **l'agroalimentaire**.
- Réduire la facture énergétique.
- Maîtriser les importations des produits de consommation en encourageant la substitution par la production locale et en renforçant les systèmes de contrôle des importations et de défense commerciale.
- **Classé 2ème** en Afrique du Nord en terme de prospérité, et de bien être précédé par la Tunisie, Santé, éducation et liberté personnelle sont tout particulièrement le talon du Royaume.

Source « THE LEGATUM INSTITUTE »



# Indicateurs clés

## Indicateurs de croissance

Indicateurs	2020	2021	2022	2023
PIB (en milliards de USD)	121,35	142,02	130,9	144,4
Croissance annuelle (%)	-7,2%	8,2%	1,5%	3,4%
PIB par habitant (en USD)	3 268	3 785,9	3 445,4	3 771,4
Dette publique (% du PIB)	72,25%	69,45%	71,48%	69,68%
<b>Taux d'inflation (%)</b>	0,70%	1,40%	6,60%	6,10%
Déficit du compte courant de la balance des paiements	-1,10%	-2,30%	-3,60%	-0,60%

Source : Banque Mondiale

## Indicateurs socio-économiques

Indicateurs	2021	2022	2023	2024
<b>Taux de chômage (%)</b>	12,30%	11,80%	13,00%	13,30%

## Répartition de l'activité économique par secteur

Secteur	Employés en % de l'effectif total (2023)	Valeur ajoutée en % du PIB (2022)
<b>Agriculture</b>	27,8%	11,68%
<b>Industries</b>	23,9%	26,13%
<b>Services</b>	48,3%	50,82%

# Indicateurs clés

**Le système économique** se caractérise par une grande ouverture vers l'extérieur se traduisant notamment par la signature de plusieurs accords de **libre-échange** :

- L'accord de libre échange avec l'Union européenne (ZLE).
- L'accord de libre-échange avec les États-Unis.
- L'accord de libre échange avec la Turquie.
- L'accord de libre-échange avec les pays arabes méditerranéens (Accord d'Agadir) qui comprend la Tunisie, la Jordanie et l'Égypte.
- L'accord de libre échange avec les Émirats arabes unis.
- L'accord de libre-échange avec la Grande Zone Arabe prévoit une suppression totale des droits de douane entre les pays signataires de l'Accord (Maroc, Tunisie, Libye, Égypte, Liban, Syrie, Palestine, Jordanie, Irak, Koweït Arabie Saoudite, Emirats Arabes Unis, Oman, Qatar, Bahreïn et Yémen).
- Zone de Libre Echange Continentale Africaine (ZLECAF),

## Points Clés :

- **Expansion des accords** : La Corée du Sud et la Russie visent des accords de libre-échange avec le Maroc pour accéder à de nouveaux marchés.
- **Union économique eurasiatique** : La Russie souhaite intégrer le Maroc dans une zone de libre-échange nord-africaine connectée à l'UEE.
- **Cadre légal du commerce** : Avec le décret n°2-22-30, le Maroc renforce la gestion des tarifs douaniers et la protection de sa production.
- **Bilan des accords** : Les accords de libre-échange représentent 77% du commerce extérieur du Maroc, avec une amélioration notable de la balance commerciale.
- **Déficits commerciaux** : Malgré certains déséquilibres, les accords de libre-échange stimulent les investissements étrangers au Maroc.



# Infrastructures

Investir au Maroc



# Infrastructures

## Réseau autoroutier

Le rapport annexé au Projet de **loi de finances 2024** révèle que la Société nationale des autoroutes du Maroc (ADM) planifie un programme d'investissement de plus de 8 milliards de dirhams sur les trois prochaines années. Ce financement permettra de construire les autoroutes **Tit Mellil-Berrechid et Rabat-Casablanca**, avec une répartition annuelle des coûts et un contrat-programme en préparation pour clarifier le financement et les mesures de redressement de l'ADM. Malgré une dette de plus de **39 milliards de dirhams** fin 2022, un chiffre d'affaires croissant et un résultat net positif sont prévus pour 2023, contrastant avec les pertes de l'année précédente.

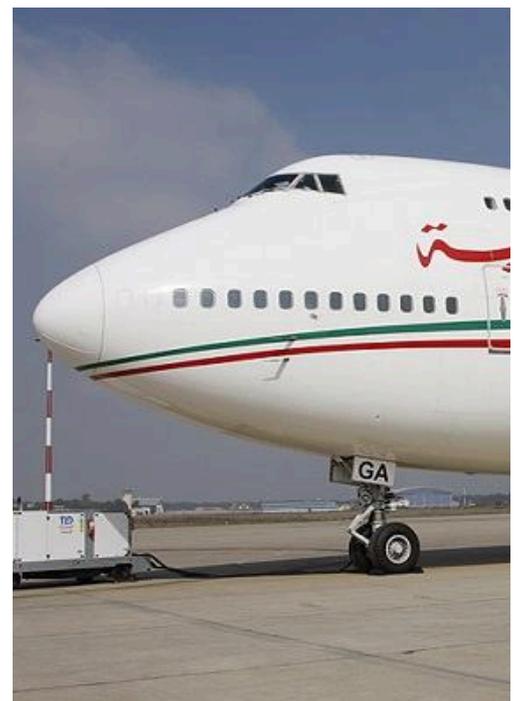


## Réseau aéroportuaire

Le Maroc compte **21 aéroports internationaux** dont celui de Casablanca, l'un des plus importants d'Afrique. Le Groupe Royal Air Maroc, plus importante compagnie Marocaine est élue « **MEILLEURE COMPAGNIE RÉGIONALE EN AFRIQUE** » en 2022 prix décerné pour la **7ème** fois, par Skytrax.

Le Maroc est actuellement connecté à **56 nations**, les destinations marocaines se font à travers **399 routes** aériennes à **141 aéroport** de la planète.

Pour les années 2024 à 2026, le trafic aérien devrait connaître une évolution annuelle moyenne estimée à **6,4 %**, passant de **27 millions** de passagers en 2024 à **31 millions** de passagers en 2026", indique ce rapport publié sur le site du ministère de l'Économie et des Finances



# Infrastructures

## Chemin de fer

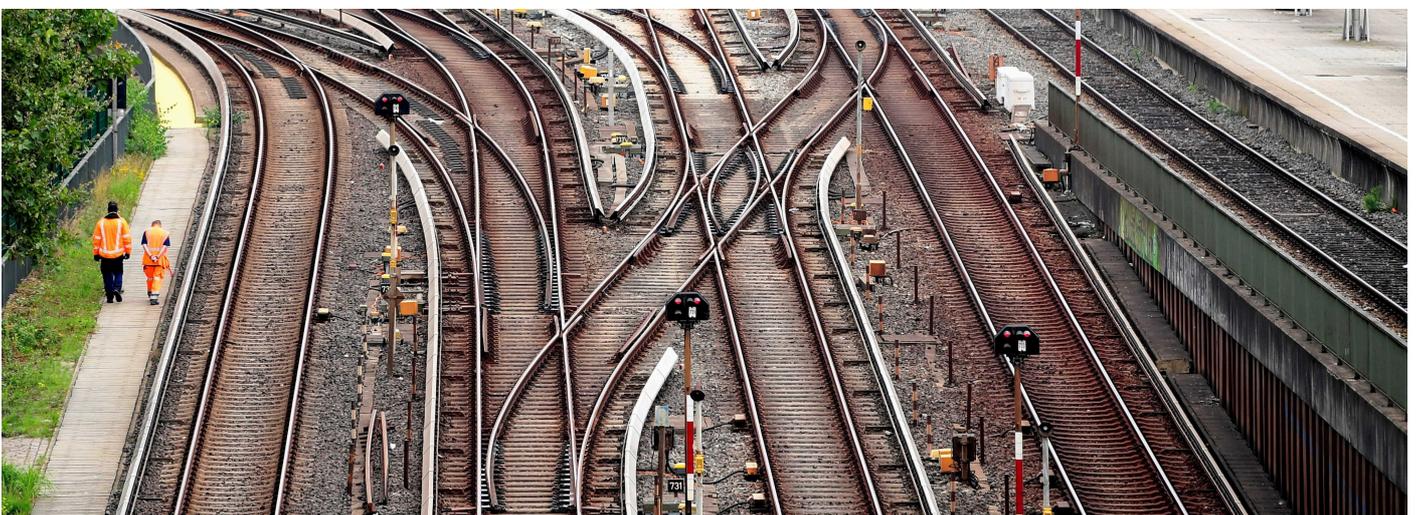
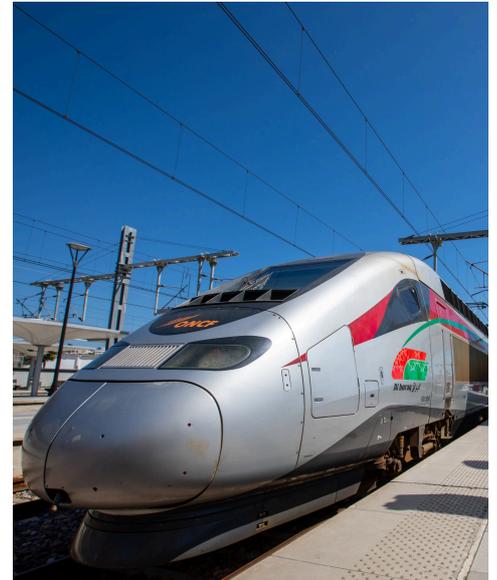
Le Maroc mène en Afrique avec le plus grand réseau ferroviaire de **3,815 km, classé 33e mondial**.

L'**ONCF** étend son écosystème avec de nouvelles unités de fabrication et de maintenance de trains, en partenariat avec le privé, pour développer la ligne à grande vitesse vers **Marrakech et Agadir**.

Les revenus de l'ONCF devraient augmenter, atteignant **4,85 milliards** de dirhams en 2024, et continuer à croître les années suivantes.

Le Maroc dispose d'un réseau ferroviaire en pleine modernisation, avec plus de **2 300 km** de voies exploitées par l'ONCF. Le pays a lancé en 2018 **Al Boraq**, premier **TGV d'Afrique**, reliant Tanger à Casablanca en 2h10.

L'ONCF prévoit d'étendre le TGV vers Marrakech et Agadir et de renforcer le réseau classique avec **1 300 km** de nouvelles lignes. **D'ici 2030**, le trafic ferroviaire devrait croître de **5 à 7 % par an**, confirmant le rôle clé du rail dans la mobilité durable au Maroc.



# Infrastructures

## Infrastructures portuaires

Depuis 2007, Tanger-Med s'impose comme le principal hub logistique du Maroc, surpassant le port de Casablanca. En 2023, il est classé 1er en Afrique, 15<sup>e</sup> mondial, et 4<sup>e</sup> port le plus performant selon la Banque mondiale et S&P Global. Le Maroc mise sur sa stratégie portuaire 2030 pour renforcer ses infrastructures et asseoir sa position de plateforme logistique mondiale, avec Tanger-Med au cœur de cette ambition.



## Télécommunication et internet

Le secteur des télécommunications représente 10 % du PIB et reste un pôle majeur d'IDE.

- Le Maroc conserve le meilleur débit Internet en Afrique du Nord selon Speedtest (2024).
- En 2024, la phase II du PNHD prévoit la couverture de 2 500 nouvelles zones pour améliorer l'accès à Internet.
- Le lancement de la 5G est en préparation pour 2025.

Ces avancées renforcent l'infrastructure numérique et l'attractivité du Maroc pour les investisseurs.



# Axes stratégiques de développement



# Axes stratégiques de développement Majeurs du Maroc

Les programmes gouvernementaux qui ont succédé aux Plans Azur et Émergence sont respectivement la Vision 2020 pour le secteur touristique et le Plan d'Accélération Industrielle (PAI) pour le secteur industriel.

## Vision 2020

Le Plan Azur, initié pour développer des stations balnéaires, a été intégré dans une stratégie plus globale nommée Vision 2020. Cette vision vise à faire du Maroc une destination touristique de référence en matière de développement durable dans la région méditerranéenne. Elle prévoit notamment la modernisation de la gouvernance du secteur, le développement d'une offre touristique diversifiée, l'accélération de la mise en œuvre des stations balnéaires prévues dans le Plan Azur, et l'amélioration de la qualité des prestations touristiques.



## Plan d'Accélération Industrielle (PAI)

Le Plan Émergence, qui visait à dynamiser le secteur industriel marocain, a été remplacé par le Plan d'Accélération Industrielle (PAI). Ce plan a pour objectif de renforcer l'industrialisation du pays en mettant l'accent sur la création d'écosystèmes industriels intégrés et sur l'amélioration de la compétitivité du secteur.

Ces nouvelles stratégies reflètent l'engagement du Maroc à adapter et à moderniser ses approches pour le développement économique et touristique, en tenant compte des défis actuels et des opportunités offertes par les marchés mondiaux.



# Axes stratégiques de développement Majeurs du Maroc

## Plan Maroc Vert

Génération **Green 2020-2030**, vise à consolider les acquis du précédent plan dit **maroc vert** et à poursuivre le développement du **secteur agricole**.

Il vise à mettre l'accent sur le développement durable et l'inclusion des jeunes et des femmes dans le secteur agricole.



## Développement des infrastructures

- Parmi les plus développées en Afrique: **20 aéroports internationaux**, 43 ports dont **14 ouverts au commerce international** parmi lesquels, Tanger Med, **2ème réseau autoroutier d'Afrique**, 2120 km de chemins de fer, 1er pays d'Afrique à se doter du TGV, **70 plateformes logistiques**



# Axes stratégiques de développement Majeurs du Maroc

## Durabilité :

Guidé par une vision royale solide, le Maroc s'est engagé dans un plan de **transition énergétique** ambitieux pour devenir l'une des **principales références mondiales** en matière de **durabilité environnementale**, se positionnant ainsi parmi les leaders en termes d'écologie et de réduction des émissions de carbone. Cette accélération vers un avenir plus propre se manifeste par l'augmentation significative du déploiement des énergies renouvelables. Le pays vise à atteindre un mix énergétique de **52 % d'ici 2030**, en incorporant les sources d'énergie solaire, éolienne et hydraulique.



# Axes stratégiques de développement Majeurs du Maroc

## Le Maroc, hub économique et financier en Afrique

De par ses atouts et son histoire, le Maroc se positionne naturellement comme un **hub africain** des investissements étrangers, et constitue une plateforme légitime facilitant l'accès aux marchés Africains et notamment celui des pays d'Afrique de l'Ouest et centrale.

## Partenaire continental

- Le Maroc est un pays Africain
- Œuvré politiquement pour la solidarité et la cohésion **africaine depuis 1960** sous Feu Mohamed VI
- De nombreuses délégations royales ont développé les relations commerciales et d'affaires
- Nombreux accords signés avec états africains (conventions de non double imposition, ALE en cours de négociation avec UEMOA et CEMAC).
- Accueil de nombreux étudiants africains Francophones
- Importance historique de l'immigration Marocaine au Sénégal

## Le secteur privé Marocain reconnu

- Des champions nationaux de divers secteurs Banques, Assurance, Télécom, ciment se sont implantés le plus souvent par croissance externe
- Maroc télécom a acquis les licences des opérateurs historiques de Mauritanie, Burkina, Gabon et Mali
- AWB, BMCE et BP sont notamment implantés dans la majeure partie de l'EUMOA



# Avantages comparatifs du Maroc



## Avantages comparatifs du Maroc

- De par sa situation géographique stratégique entre l'Europe, l'Asie occidentale et **l'Afrique, le Maroc** représente la porte d'entrée sur l'Afrique subsaharienne.
- Le Maroc intensifie ses efforts pour renforcer ses relations et forger des partenariats stratégiques en Afrique, s'engageant dans une coopération accrue pour promouvoir un développement inclusif à travers la coopération Sud-Sud.
- **Les investissements directs étrangers du Maroc** en Afrique ont connu une croissance impressionnante, passant d'environ **100 millions de dollars** à plus de **800 millions de dollars** sur une période.
- Au quatrième trimestre 2023, selon le Haut-Commissariat au Plan (HCP), les exportations et importations nationales ont augmenté respectivement de **15,5 % et 15,296 %** en glissement annuel. Cette hausse marque une accélération par rapport au trimestre précédent, avec une amélioration notable des exportations de biens de **5,7 % après** deux trimestres de baisse.



# Attractivité des investissements Directs Etrangers <sup>(IDE)</sup>

Ces dernières années, le Maroc a connu une forte progression des investissements Greenfield. En 2024, le pays a atteint un nouveau record en attirant 38 milliards de dollars d'investissements directs étrangers, dépassant les 34 milliards de 2023.

Le Maroc continue de capter des investissements représentant plus de dix fois la moyenne annuelle de la dernière décennie, avec une implication croissante des groupes chinois dans l'automobile électrique et les semi-conducteurs. Les énergies renouvelables, la chimie et le tourisme demeurent également des secteurs dynamiques. Cependant, une partie de ces engagements reste à concrétiser, nécessitant un suivi pour assurer leur réalisation effective.



# Attractivité des investissements Directs Etrangers (IDE)

## L'industrie des véhicules électriques :

Le secteur des véhicules électriques continue d'être un levier clé des investissements étrangers au Maroc, attirant des géants industriels, notamment chinois.

- Gotion High-Tech confirme l'ouverture de sa première gigafactory en Afrique, destinée à la production de batteries pour véhicules électriques.
- Huayou Cobalt a ajusté son engagement avec un investissement de près de 20 milliards de dollars pour la fabrication de cathodes et autres composants essentiels aux batteries lithium-ion.
- BYD, l'un des leaders mondiaux des véhicules électriques, est en discussions avancées pour implanter une usine d'assemblage au Maroc, renforçant l'ambition du pays d'intégrer la chaîne de valeur des VE.
- Le Maroc mise sur sa stratégie industrielle et logistique pour devenir une plateforme régionale de production et d'exportation de véhicules électriques vers l'Europe et l'Afrique.

Ces projets confirment la montée en puissance du Maroc en tant que hub stratégique pour l'industrie des véhicules électriques, soutenu par des accords stratégiques et une infrastructure industrielle en expansion.



# Attractivité des investissements Directs Etrangers (IDE)

## Energies renouvelables :

Le Maroc a capté d'importants investissements dans le secteur des **énergies renouvelables**, bénéficiant de l'intérêt mondial croissant pour les énergies propres et de ses atouts naturels et climatiques favorables à de tels projets. Ces investissements aident à diversifier l'économie nationale et à diminuer la dépendance aux énergies fossiles.



## Secteur chimique et touristique :

Le Maroc séduit des **investissements directs étrangers** dans divers secteurs vitaux, notamment chimique et touristique, capitalisant sur les opportunités de marché et renforçant sa réputation de destination touristique. La remarquable performance d'IDE du pays en 2023 reflète les efforts continus pour attirer des capitaux étrangers et diversifier l'économie, grâce à un environnement d'affaires favorable et des politiques incitatives qui renforcent la confiance des **investisseurs internationaux**.



# Attractivité des investissements Directs Etrangers (IDE)



Le Maroc a considérablement avancé dans l'attraction des **IDE** grâce à des réformes visant à optimiser son climat d'affaires.

Sa **position géographique privilégiée**, à la jonction de l'Europe, de l'Afrique et du Moyen-Orient, le présente comme une plateforme idéale pour l'expansion des entreprises internationales.

Le développement des secteurs stratégiques comme le tourisme, l'automobile, l'aéronautique et les énergies renouvelables a favorisé l'afflux des IDE au Maroc.

**L'infrastructure marocaine**, avec ses réseaux de transport, ports et aéroports, rend le pays particulièrement attrayant pour le commerce international et l'exportation.

Source : <https://www.atalayar.com/seccion/marruecos>

# Attractivité des investissements Directs Etrangers (IDE)

**L'Europe** demeure le premier groupe régional d'investisseurs au Maroc

Depuis 2007, les investissements en provenances des pays Arabes augmentent fortement, particulièrement dans les secteurs du tourisme et de l'immobilier.

Le Maroc est le premier pays de la région du Sud de la Méditerranée à bénéficier du statut avancé dans ses relations avec **l'UE** » Mme Benita Ferrero-Waldner, Commissaire européenne pour les relations extérieures et la politique européenne de voisinage.

Sur le plan économique, ce statut inclut la « mise en place d'un espace économique commun », s'inspirant des règles régissant l'Espace économique européen.



# Rapport Business Ready Le Maroc dans le scope des pays couverts par le rapport Business Ready

Le nouveau rapport de la **Banque mondiale** "Business Ready" a été révélé ce jeudi 3 octobre 2024.

Ce rapport remplace et améliore le précédent projet "**Doing Business**" avec "une approche plus équilibrée et plus transparente de l'évaluation du climat des affaires et des investissements d'une économie" comme l'explique la Banque mondiale dans son site web. B-READY fournit une évaluation quantitative de l'environnement des affaires avec une fréquence annuelle et une couverture mondiale.

Le Maroc figure dans le scope des pays couverts. Ce document analyse donne les performances du Maroc à travers plusieurs domaines clés : la création d'entreprises, l'implantation des sociétés, les services publics, le marché du travail et les services financiers, entre autres.

Basée sur des indicateurs tels que la **qualité des réglementations**, l'efficacité des services publics et la transparence des informations, cette évaluation positionne le Maroc parmi les nations en pleine **transformation**, tout en soulignant les défis structurels qu'il reste à relever pour renforcer sa compétitivité.

Economy	Business Entry	Business Location	Utility Services	Labor	Financial Services	International Trade	Taxation	Dispute Resolution	Market Competition	Business Insolvency
Mauritius	75.58	68.64	41.48	76.60	60.17	74.36	69.22	51.32	57.03	61.02
Mexico	61.53	61.81	76.79	59.74	84.31	63.77	65.56	67.69	51.69	53.93
Montenegro	79.72	66.55	73.63	63.25	63.16	67.20	44.04	68.79	53.12	61.96
Morocco	76.73	77.39	76.64	59.10	62.66	75.51	47.69	43.67	58.14	46.58
Nepal	66.36	60.51	65.39	65.70	70.58	66.77	57.99	64.40	33.06	52.04
New Zealand	84.64	80.38	63.00	79.95	85.04	69.94	71.74	61.07	53.87	59.52
North Macedonia	90.83	55.68	78.44	70.40	73.42	65.34	46.84	61.10	62.26	60.09
Pakistan	91.50	54.25	59.21	53.45	67.97	45.71	57.48	41.99	46.24	48.79
Paraguay	53.92	60.50	53.64	66.23	63.90	64.55	55.27	62.27	48.34	45.33
Peru	63.22	64.89	65.30	64.61	78.41	49.81	49.97	56.61	63.76	61.66
Philippines	48.49	60.27	66.47	75.54	60.70	71.47	56.66	62.88	50.13	45.51
Portugal	92.67	70.17	78.20	73.66	71.12	75.40	52.86	72.41	61.52	79.24
Romania	79.50	69.56	67.61	62.76	73.42	85.80	50.61	74.42	61.06	59.00
Rwanda	85.39	72.01	67.76	60.15	69.28	82.09	66.31	82.87	64.02	80.20
Samoa	73.39	60.10	65.03	70.24	52.09	51.36	56.94	47.82	51.16	23.52
Seychelles	54.49	57.83	53.77	72.71	56.07	61.43	58.35	37.84	35.90	43.72
Sierra Leone	48.44	46.36	60.54	69.02	41.57	37.69	41.45	42.26	30.17	40.26
Singapore	93.57	78.24	81.76	66.83	73.33	79.83	70.39	71.08	62.29	89.69
Slovak Republic	85.62	71.13	86.42	70.87	65.53	80.88	49.85	78.31	60.81	72.59
Tanzania	69.15	53.62	78.73	63.95	57.28	60.11	61.57	63.46	48.29	39.56
Timor-Leste	49.92	40.31	60.19	56.91	24.82	48.61	48.89	36.47	16.69	0.00
Togo	77.26	67.76	65.04	56.45	53.64	60.89	58.68	69.48	41.24	59.45
Vanuatu	44.08	51.63	51.14	54.37	41.24	41.28	50.21	43.04	23.01	21.44
Viet Nam	65.47	62.92	78.73	73.19	57.17	72.39	56.46	64.23	57.67	55.12
West Bank and Gaza	62.47	55.05	57.76	53.14	44.60	49.16	33.09	36.51	25.29	11.99

Quintile: ■ Top ■ Second ■ Third ■ Fourth ■ Bottom

# Le Maroc, première destination touristique en Afrique

Le Maroc a accueilli un nombre record de touristes en 2024, soit **17,4 millions** d'entrées, devenant à **1<sup>re</sup> destination en Afrique**.

Le Royaume a réalisé une croissance de **35% durant l'année** écoulée, ce qui constitue l'un des taux les plus élevés à l'échelle mondiale, selon l'ONU Tourisme.

«Salvador (+81%), l'Arabie saoudite (+69%), l'Ethiopie (+40%), le Maroc (+35%), le Guatemala (+33%) et la République dominicaine (+32%) dépassent tous, et de loin, leurs niveaux d'avant la pandémie, sur la totalité des 12 mois de l'année 2024», indique l'organisme onusien.

D'autres pays se distinguent également, notamment le Qatar (+137 %), l'Albanie (+80%), la Colombie (+37%) et Andorre (+35%).



# Le Maroc, deuxième au classement africain en qualité de vie numérique.

À l'échelle mondiale, le Maroc se classe au 69e rang parmi 121 pays.

## Progrès en matière de sécurité numérique et d'infrastructures numériques

Le Maroc améliore son positionnement mondial en termes de **bien-être numérique**. Selon l'indice de qualité de vie numérique (DQL) de Surfshark, une entreprise de cybersécurité fondée aux Pays-Bas en 2018, le pays occupe désormais la **69e** place au niveau mondial. Ce progrès de six places est attribué aux avancées réalisées dans la sécurité électronique et le développement des infrastructures numériques. Le rapport indique également que le Maroc a fait des progrès concernant l'accessibilité à Internet, aussi bien pour les connexions mobiles que fixes.

Cependant, le pays a enregistré une performance décevante en ce qui concerne la qualité du réseau Internet, avec une perte de six positions par rapport à 2023. "La qualité d'Internet dépend de la vitesse et de la stabilité de la connexion, et son amélioration est essentielle pour le bien-être numérique", précisent les auteurs du rapport. Surfshark souligne que les connexions lentes et instables nuisent à l'utilisation quotidienne et à l'efficacité professionnelle. Ce classement figure dans la 6e édition du rapport.



# Le Maroc, deuxième au classement africain en qualité de vie numérique.

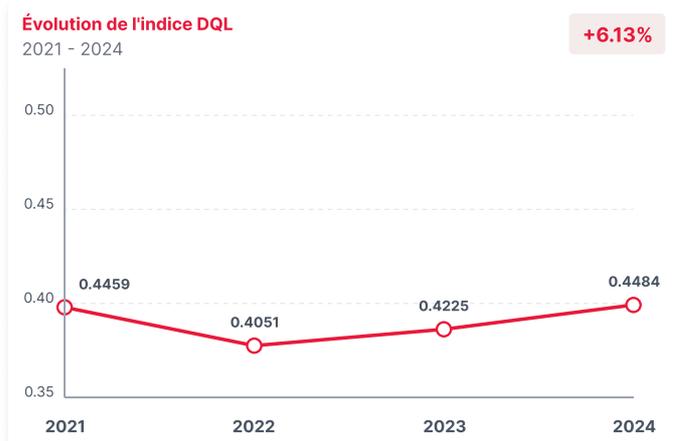
Concernant l'E-Gouvernement Le Maroc a amélioré son classement en e-gouvernement, atteignant la **85e** place, gagnant **cinq positions** par rapport à 2023, mais des efforts supplémentaires sont nécessaires.

**L' Indice de Qualité de Vie Numérique 2024 évalue la transformation numérique des pays selon cinq critères principaux :**

- Accessibilité d'Internet à un prix abordable
- Qualité de la connexion Internet
- Infrastructures
- Cybersécurité
- E-Gouvernement (administration numérique)

## Top 10 en Afrique

- Sur le continent africain, le Maroc se classe **2e** parmi 25 pays analysés.
- L'Afrique du Sud occupe la 1<sup>re</sup> place
- L'Île Maurice se classe 3<sup>e</sup>
- Suivis par l'Égypte, la Tunisie, le Ghana, le Kenya, l'Angola, le Sénégal et la Côte d'Ivoire, complétant ainsi le Top 10 africain.



En matière de qualité du réseau, le Maroc a encore des efforts à fournir. Il a même perdu 6 places par rapport à l'édition 2023, pour se situer au 100e rang

Internet abordable  
**70e**

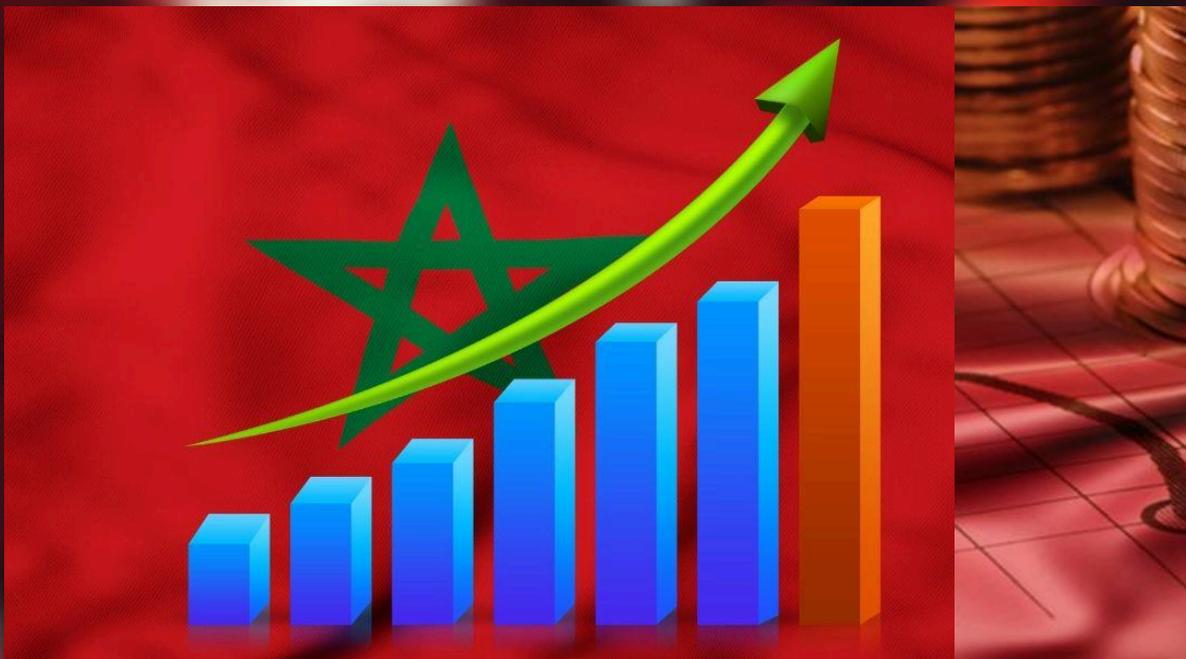
Qualité d'internet  
**100e**

Infrastructures informatiques  
**60e**

Sécurité informatique  
**41e**

e-gouvernement  
**85e**

# Cadre Fiscal, Social Et Structures d'Accueil



## Juridique: les principales formes de sociétés

Le tableau ci-dessous fournit une comparaison concise des principales structures d'entreprises disponibles au Maroc, résumant leurs caractéristiques clés afin d'aider à la prise de décision.

	Société à Responsabilité Limitée (SARL/LLC)	Société par Actions Simplifiée (SAS)	Société Anonyme ( SA/PLC)	Branch
<b>Aperçu général</b>	Responsabilité limitée aux apports.	Responsabilité limitée aux apports.	Responsabilité limitée aux apports.	Responsabilité illimitée ; la société mère est entièrement responsable.
<b>Capital minimum</b>	Aucun capital minimum requis.	Aucun capital minimum requis.	300 000 MAD pour les sociétés non cotées ; 3 000 000 MAD pour les sociétés cotées.	Aucun capital minimum requis.
<b>Nombre d'associés/actionnaires</b>	1 à 50 associés.	1 ou plusieurs associés.	Minimum de 5.	Gérée par la société mère.
<b>Versement du capital</b>	25 % à la constitution, le solde dans 5 ans.	25 % à la constitution, le solde dans 3 ans.	25 % à la constitution, le solde dans 3 ans.	
<b>Structure de gestion</b>	Gérée par un ou plusieurs gérants.	Structure flexible déterminée par les statuts.	Conseil d'Administration ou Directoire & Conseil de Surveillance.	Gérée par un directeur nommé par la société mère.
<b>Nombre de dirigeants</b>	1 ou plusieurs gérants.	Flexible (déterminé par les statuts).	3 à 12 membres au conseil ou 1 à 5 au directoire.	Directeur nommé par la société mère.
<b>Responsabilité des associés/actionnaires</b>	Limitée aux apports.	Limitée aux apports.	Limitée aux apports.	Responsabilité illimitée de la société mère.
<b>Obligation de commissaire aux comptes</b>	Obligatoire si le chiffre d'affaires dépasse 50 millions MAD.	Obligatoire si le chiffre d'affaires dépasse un seuil réglementaire.	Obligatoire pour toutes les SA.	Non requis.
<b>Transmission des parts/actions</b>	Restreinte ; nécessite l'accord des associés représentant ¾ des parts.	Déterminée par les statuts.	Libre, mais des restrictions peuvent être prévues dans les statuts.	
<b>Droits de vote</b>	Proportionnels aux parts ; pas de double droit de vote.	Déterminés par les statuts.	Un vote par action ; avec possibilité de double droit.	
<b>Prise de Décision</b>	Assemblée Générale Annuelle.	AG des actionnaires selon les modalités prévues dans les statuts.	Conseil d'Administration ou Directoire & Assemblée Générale Annuelle.	Contrôlée par la société mère.
<b>Avantages</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Gestion simplifiée</li> <li>- Responsabilité limitée</li> <li>- Accessibilité financière</li> <li>- Adaptée aux PME</li> <li>- Moins de formalités administratives</li> <li>- Coût réduit de création et de fonctionnement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Gestion flexible</li> <li>- Structure attractive pour les investisseurs</li> <li>- Responsabilité limitée</li> <li>- Facilité de transmission des actions</li> <li>- Flexibilité des droits de vote</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Capacité de levée de fonds importante</li> <li>- Responsabilité limitée des actionnaires</li> <li>- Crédibilité et prestige renforcés</li> <li>- Possibilité d'introduction en bourse</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Simplicité de création</li> <li>- Contrôle direct par la maison mère</li> <li>- Pas de capital</li> <li>- Inspire la confiance des tiers grâce à la responsabilité engagée de la maison mère</li> </ul>
<b>Inconvénients</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Potentiel de croissance limité</li> <li>- Transmission des parts complexe et soumise à approbation</li> <li>- Gouvernance rigide en raison du cadre légal</li> <li>- Moins attractif pour les investisseurs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Complexité accrue par rapport à la SARL</li> <li>- Coûts de gestion plus élevés</li> <li>- Statuts plus détaillés à rédiger</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Coût élevé de constitution et de fonctionnement</li> <li>- Formalités administratives complexes</li> <li>- Gouvernance stricte avec un Conseil d'Administration obligatoire</li> <li>- Obligation de commissaire aux comptes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Responsabilité illimitée de la société mère</li> <li>- Autonomie limitée</li> <li>- Perception de stabilité plus faible par les investisseurs</li> <li>- Soumise à la fiscalité de la maison mère</li> </ul>

# Principales dispositions de fiscalité marocaine

## Impôt sur les sociétés (IS)

Dans le cadre de la réforme fiscale instaurée par la Loi de Finances 2023, le Maroc vise à harmoniser les taux de l'Impôt sur les Sociétés (IS) en réduisant progressivement les disparités entre les régimes fiscaux. L'objectif est de converger vers un système plus simple et équitable, en retenant deux principaux taux **20 et 35%** à partir de 2026.

Cette réforme permet d'assurer une meilleure compétitivité fiscale tout en maintenant certaines incitations pour les secteurs stratégiques, notamment à travers des périodes d'exonération temporaires.

Régime Fiscal	Période d'Exonération	Taux Applicable (BF ≤ 100 M MAD)	Taux Applicable (BF > 100 M MAD)
Sociétés Hôtelières (*)	5 ans	20%	35%
Sociétés Agricoles (**)	Si CA < 5 MMAD	20%	35%
Régime Général	Aucune	20%	35%
Zone d'Accélération Industrielle (ZAI)	5 ans	20%	20%
Casablanca Finance City (CFC)	5 ans	20%	20%
Entreprises d'Offshoring	5 ans	20%	35%
Entreprises Exportatrices	Aucune	20%	35%
Entreprises Industrielles	5 ans	20%	35%

- **Les entreprises hôtelières** bénéficient de l'exonération totale de l'IS pendant 5 ans sur la partie de la base imposable correspondant au chiffre d'affaires réalisé en devises dûment rapatriées directement par elles ou pour leur compte par l'intermédiaire d'agences de voyages.
- **Les exploitations agricoles** réalisant un chiffre d'affaires inférieur à 5 millions MAD sont totalement exonérées de l'Impôt sur les Sociétés (IS). Au-delà de ce seuil, elles deviennent soumises à l'IS au taux de 20 % ou 35 % à partir du premier exercice de dépassement. Toutefois, si leur chiffre d'affaires repasse sous le seuil de 5 millions MAD, elles ne peuvent rebénéficier de l'exonération qu'après trois exercices consécutifs en dessous du seuil 5 millions MAD.

# Principales dispositions de fiscalité marocaine

## La contribution sociale de solidarité sur les bénéfices

La contribution sociale de solidarité sur les bénéfices est un impôt additionnel sur le bénéfice net des sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés (IS) au Maroc. Elle vise à financer des initiatives de solidarité sociale.

Tranche en MAD	Taux
1 million – 5 millions	1,5%
5 millions – 10 millions	2,5%
10 millions – 40 millions	3,5%
+ 40 millions	5%

## La retenue à la source sur les Dividendes

Avant 2023, la retenue à la source sur les dividendes au Maroc était de 15 %. La loi de finances 2023 a instauré une réduction progressive de ce taux, passant par **13,75 %** en 2023, **12,5 %** en 2024, **11,25 %** en 2025, pour atteindre **10 %** à partir de 2026



# Principales dispositions de la fiscalité marocaine

## La Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA)

- **Droit Commun** : La loi de finances 2024 a proposé des mesures pour l'unification des taux de TVA d'ici 2026, visant à établir deux taux de **10 % et 20 %**. Cette réforme fait partie d'une initiative plus large visant à simplifier le régime fiscal et à fournir une vision claire des taux applicables. L'objectif final est d'harmoniser les taux de TVA et d'assurer une application cohérente d'ici 2026.
- **Avantages en matière de la TVA** : Étant donné que les entreprises situées dans les zones d'accélération industrielle peuvent acheter des biens et des services en franchise de TVA, celles qui sont situées en dehors de ces zones paient la TVA sur leurs achats mais peuvent bénéficier d'autres avantages pour faciliter leur trésorerie :

### i. Exemption de TVA pour les entreprises exportatrices

Les entreprises exportatrices peuvent acheter des biens, des matières premières, des emballages non récupérables et des services en exonération de **TVA** auprès de leurs fournisseurs locaux. Les entreprises exportatrices de services peuvent également bénéficier d'une exonération de la TVA sur les produits et services nécessaires à leurs activités.

### ii. Remboursement de la TVA pour les entreprises exportatrices

Les entreprises exportatrices peuvent demander le remboursement de la TVA sur leurs achats sous certaines conditions.

### iii. Remboursement de la TVA sur les biens d'investissement

Les entreprises peuvent demander le remboursement de la TVA sur les biens d'investissement (à l'exception du mobilier de bureau et des véhicules personnels) sous certaines conditions.



# Principales dispositions de fiscalité marocaine

## Avantages accordés aux entreprises implantées dans les zones d'accélération industrielle

### i. TVA appliquée (sur les ventes)

Exonération de la TVA, avec droit à déduction pour les ventes à l'exportation et les ventes livrées dans la même zone ou dans d'autres zones d'accélération industrielle.

### ii. TVA récupérable (sur les achats)

Il en va de même pour les achats livrés par les fournisseurs et les services fournis par vos fournisseurs à l'intérieur de la zone ou dans d'autres zones. Les transactions effectuées sur le territoire imposable (en dehors des zones d'accélération industrielle) seront soumises au taux de TVA applicable.

### La taxe professionnelle

La taxe professionnelle s'applique à toutes les personnes physiques et morales, marocaines ou étrangères, qui exercent une activité professionnelle au Maroc. Elle est principalement assise sur la valeur locative des locaux professionnels.

### Les entreprises bénéficient des principales exonérations suivantes :

- Une exonération de 5 ans, sauf pour les succursales qui sont taxées à partir de la première année de leur exploitation.
- Une exonération de 15 ans pour les entreprises situées dans les zones d'accélération industrielle.



# Indicateurs sociaux

## Cotisations sociales obligatoires

La CNSS, ou Caisse nationale de sécurité sociale, est un organisme chargé de la gestion et de l'administration de la sécurité sociale de base et obligatoire au Maroc. Elle offre une gamme de prestations sociales, y compris la **couverture médicale**, les allocations familiales, **les pensions de retraite**, et la maladie, comme suit :

Contributions	Avantages	Coût
<b>Prestations de sécurité sociale</b>	Elle représente la contribution à la sécurité sociale, garantissant divers avantages et protections aux salariés.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Salarié : 4,48 %</li> <li>• L'employeur : 8,98 %</li> <li>• (Base plafonnée à 6000 MAD)</li> </ul>
<b>Assurance maladie obligatoire</b>	Cette cotisation garantit une couverture santé obligatoire, couvrant ainsi les frais médicaux des salariés.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Salarié : 2,26 %</li> <li>• L'employeur : 4,11 %</li> <li>• (Non plafonnée)</li> </ul>
<b>Allocations familiales</b>	Ces cotisations sont allouées aux allocations familiales, qui apportent un soutien financier aux employés ayant des responsabilités familiales.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'employeur : 6,4 %</li> <li>• (Non plafonnée)</li> </ul>
<b>Contribution à la formation professionnelle</b>	Cette contribution vise à financer des programmes de formation professionnelle, afin d'améliorer les compétences et le développement professionnel des travailleurs.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'employeur : 1,6 %</li> <li>• (Non plafonnée)</li> </ul>

## Assurance accidents du travail

L'assurance accidents du travail couvre les frais médicaux et les pertes de salaire des employés en cas d'accident ou de maladie professionnelle, tout en protégeant l'employeur contre d'éventuelles poursuites. Son coût varie entre 1 % et 6 % de la masse salariale annuelle imposable, sans plafond. Elle n'est pas gérée par la CNSS et doit être souscrite auprès d'un assureur privé.

## Salaire minimum garanti :

Le salaire minimum garanti au Maroc était estimé à **3 111,39 MAD** à fin 2024. Une augmentation de 10% du salaire minimum garanti est prévue pour le secteur privé. Cette augmentation se fera en deux temps :

- +5% en janvier 2025.
- Puis +5% en janvier 2026.

# Indicateurs sociaux

## Quelques obligations prévues par le code du travail

- **Durée légale du travail** : Selon le code du travail marocain, la durée normale du travail est fixée à **2 288 heures** par an ou **44 heures** par semaine, généralement réparties en **8 heures** par jour du lundi au vendredi et **4 heures** le samedi avec un jour de repos par semaine. Toutefois, la durée du travail ne doit pas dépasser **10 heures** par jour, heures supplémentaires comprises.

## Heures supplémentaires

Les heures supplémentaires sont les heures travaillées au-delà de la semaine de travail normale de 44 heures. Pour les heures supplémentaires effectuées entre 6 heures et 21 heures :

- **Payées à 25 %** : Pour les heures supplémentaires effectuées pendant les jours de travaux.
- **Payées à 50 %** : Pour les heures supplémentaires effectuées le jours de repos et les jours fériés.

Pour les heures supplémentaires effectuées entre 21 heures et 6 heures :

- **Payées à 50 %** : Pour les heures supplémentaires effectuées pendant les jours de travail.
- **Payées à 100%** : Pour les heures supplémentaires effectuées le jours de repos et les jours fériés.

## Augmentation annuelle obligatoire de salaire

Tous les salariés ont droit à une prime d'ancienneté dont le montant est fixé à :

- 5% du salaire après deux ans d'ancienneté;
- 10% du salaire après cinq ans d'ancienneté; o 15% du salaire après douze ans d'ancienneté;
- 20% du salaire après vingt ans d'ancienneté;
- 25% du salaire versé, après vingt-cinq ans d'ancienneté.

## Règlement intérieur

Les employeurs ayant dix salariés ou plus doivent élaborer un règlement intérieur dans les deux ans qui suivent la création de l'entreprise. Ce règlement doit être partagé avec les représentants des employés et des syndicats et approuvé par l'autorité du travail.

## Délégués du personnel

Les employeurs doivent désigner des délégués du personnel dès que l'effectif atteint 10 salariés permanents. Le nombre de délégués varie en fonction de la taille de l'entreprise, allant d'1 délégué titulaire et 1 suppléant pour 10 à 25 employés, jusqu'à un maximum de 9 titulaires et 9 suppléants pour 501 à 1000 employés.

# Indicateurs sociaux

## Quelques obligations prévues par le code du travail (Suite)

Obligations pour les entreprises de plus de 50 employés :

- **Comité d'hygiène et de sécurité (CHS)** : Créer un comité chargé de veiller à la santé, à la sécurité et aux conditions de travail des travailleurs.
- **Comité d'entreprise (CE)** : Création d'un comité chargé de représenter les intérêts économiques et sociaux des salariés.

**Médecin du travail et service médical :**

- Nommer un médecin du travail chargé de surveiller la santé des travailleurs, d'effectuer des visites médicales et de donner des conseils en matière de prévention des risques
- Mettre en place un service médical indépendant.

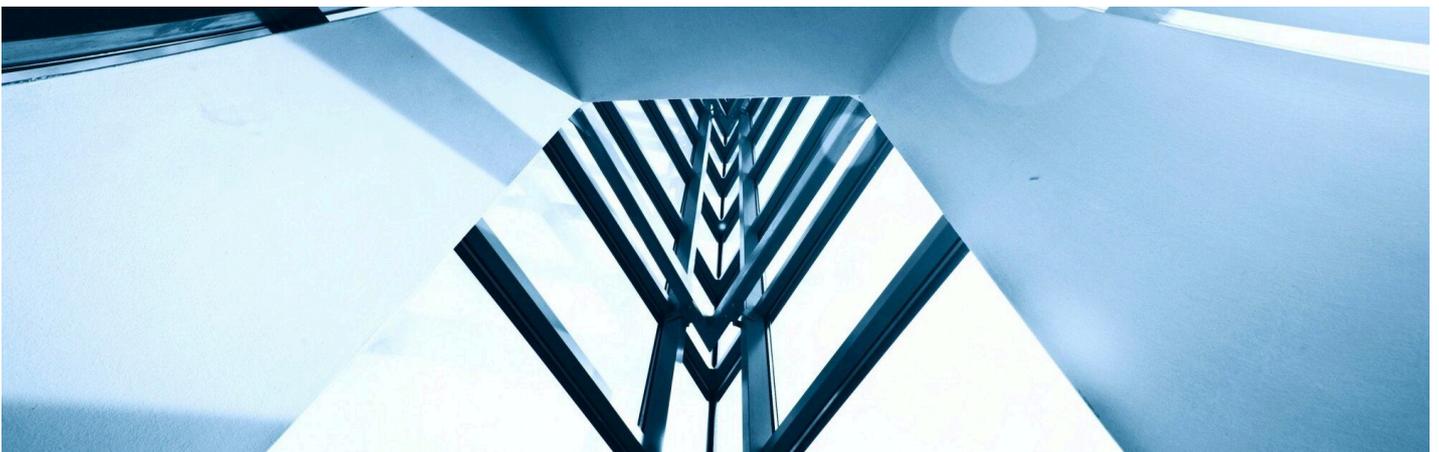
## Recrutement de candidats étrangers au Maroc

- Le recrutement de salariés étrangers au Maroc est encadré par des réglementations visant à protéger le marché du travail local. Pour qu'un étranger puisse travailler légalement, il doit obtenir un permis de travail délivré par le Ministère de l'Emploi.

**Les procédures les plus courantes pour l'obtenir sont :**

- Le détachement
- L'expatriation

**Détachement** : Le détachement permet à un salarié étranger d'obtenir un permis de travail au Maroc à condition que son employeur ait une présence légale au Maroc sous la forme d'une filiale ou d'une succursale. Dans ce cas, la demande est adressée directement au Ministère de l'Emploi.



## Indicateurs sociaux

**Expatriation** : Si l'entreprise étrangère n'a pas de représentation au Maroc, le salarié peut obtenir un visa de travail en signant un contrat de travail avec une entreprise marocaine. Cette procédure nécessite une demande auprès de **l'ANAPEC** (Agence Nationale de Promotion de l'Emploi et des Compétences).

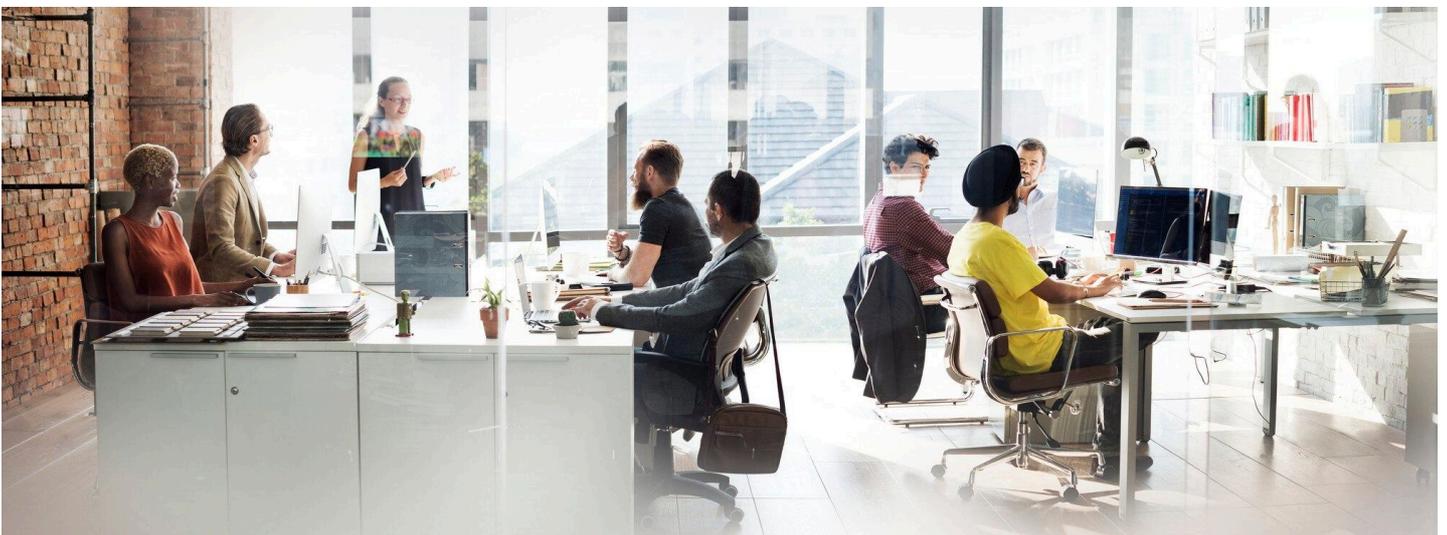
**Toutefois, certaines catégories de postes bénéficient d'une procédure simplifiée :**

- Cadres dirigeants
- Profils hautement spécialisés et rares sur le marché marocain

**L'ANAPEC** tient une liste actualisée de ces postes. Une fois la demande validée, l'agence délivre une attestation permettant de finaliser les formalités auprès du Ministère de l'Emploi.

Si un salarié étranger ne peut pas obtenir de permis de travail, il sera limité à un visa touristique de **90 jours**, qui ne lui permet pas de travailler légalement. Il devra quitter le territoire à l'expiration de ce délai.

En plus des formalités d'obtention du permis de travail, les salariés étrangers doivent se conformer aux obligations fiscales marocaines. Selon les conventions fiscales internationales, ils peuvent être tenus de déclarer leurs revenus annuellement, y compris ceux perçus à l'étranger. Une vérification des réglementations fiscales applicables est recommandée afin d'assurer la conformité du salarié étranger.



# Structures d'accueil spécifiques

## Casablanca Finance City (CFC)

**Casablanca Finance City (CFC)** est une place financière régionale offrant un cadre attractif aux entreprises souhaitant opérer en Afrique à partir du Maroc. Elle propose un environnement réglementaire, fiscal et administratif optimisé pour faciliter les investissements et le développement des entreprises.

En mettant en place un cadre compétitif et sécurisé, **CFC encourage** l'implantation de sociétés multinationales et favorise la croissance économique du continent. Son rôle central en fait un hub stratégique reliant les marchés africains aux réseaux financiers internationaux, renforçant ainsi la position du Maroc comme porte d'entrée privilégiée pour les affaires en Afrique.

### Conditions d'éligibilité

Le statut **CFC** est accessible aux sociétés financières (banques, assurances, gestion d'actifs, fonds d'investissement, etc.), aux prestataires de services (audit, fiscalité, consulting, IT, gestion des ressources humaines) et aux entreprises de négoce, notamment celles impliquées dans le commerce international.

L'entreprise doit être basée à **CFC**, gérée localement et contribuer à son développement à travers la création d'emplois qualifiés, le transfert de compétences et la mise en place de partenariats stratégiques. Un niveau minimum de dépenses d'exploitation et d'expertise est requis, incluant des investissements dans les infrastructures et le renforcement des capacités de l'équipe dirigeante pour favoriser un ancrage durable dans l'écosystème **CFC**.



# Structures d'accueil spécifiques

## Engagements des entreprises

**Les entreprises CFC** doivent augmenter leur capital (**300 000 MAD** minimum pour certaines structures), transférer leur siège dans la zone **CFC**, payer des frais annuels et soumettre un rapport annuel. Elles doivent également respecter le code d'éthique et notifier tout changement majeur.

## Avantages fiscaux et sociaux

- **Impôt sur les sociétés** : Exonération totale pendant 5 ans, puis imposition réduite à **20 %** à partir de 2026.
- **Impôt sur le revenu** : Possibilité d'opter pour un taux d'imposition forfaitaire de 20 % applicable pendant une période maximale de 10 ans.
- **Dividendes** : Les dividendes et autres revenus de participation similaires de source étrangère versés, aux actionnaires non-résidents par des sociétés ayant le statut de « Casablanca Finance City », sont exonérés de retenue à la source.
- **Facilités de recrutement** : Exemption d'attestation **ANAPEC** et simplification des permis de travail via Taechir. **CFC** se positionne ainsi comme un levier stratégique pour les entreprises souhaitant opérer à l'échelle régionale avec un cadre optimisé et des avantages compétitifs. Le service Taechir simplifie et accélère le traitement des demandes de permis de travail pour les employés étrangers. Les membres des **CFC** peuvent soumettre et collecter les contrats de travail étrangers directement au siège des **CFC**, offrant ainsi un processus plus efficace et rationalisé.



# Structures d'accueil spécifiques

## Les zones d'accélération industrielle

**Les Zones d'Accélération Industrielle (ZAI)**, anciennement appelées Zones Franches d'Exportation, sont des espaces économiques stratégiques destinés à **dynamiser l'investissement industriel** et à renforcer l'intégration du Maroc dans les chaînes de valeur mondiales.

Elles offrent un **cadre fiscal** et réglementaire incitatif, favorisant la compétitivité et la croissance du secteur industriel marocain en attirant des entreprises exportatrices, des investisseurs étrangers et des acteurs clés du commerce international.

En plus de leurs avantages fiscaux, elles garantissent un environnement administratif simplifié et un accès facilité aux infrastructures logistiques nationales et internationales. En complément de Tangier Free Zone, le Maroc a notamment créé Atlantic Free Zone près de Kenitra et Oujda Free Zone dans la région de l'Orientale.

### Conditions d'éligibilité

Les entreprises éligibles aux **ZAI** doivent opérer principalement dans l'industrie, la logistique ou les services liés à **l'export**. Elles doivent justifier d'un projet d'investissement contribuant au développement du tissu industriel national et à la création d'emplois. L'implantation dans une **ZAI** implique également le respect des normes environnementales et des engagements de production destinés à l'export.

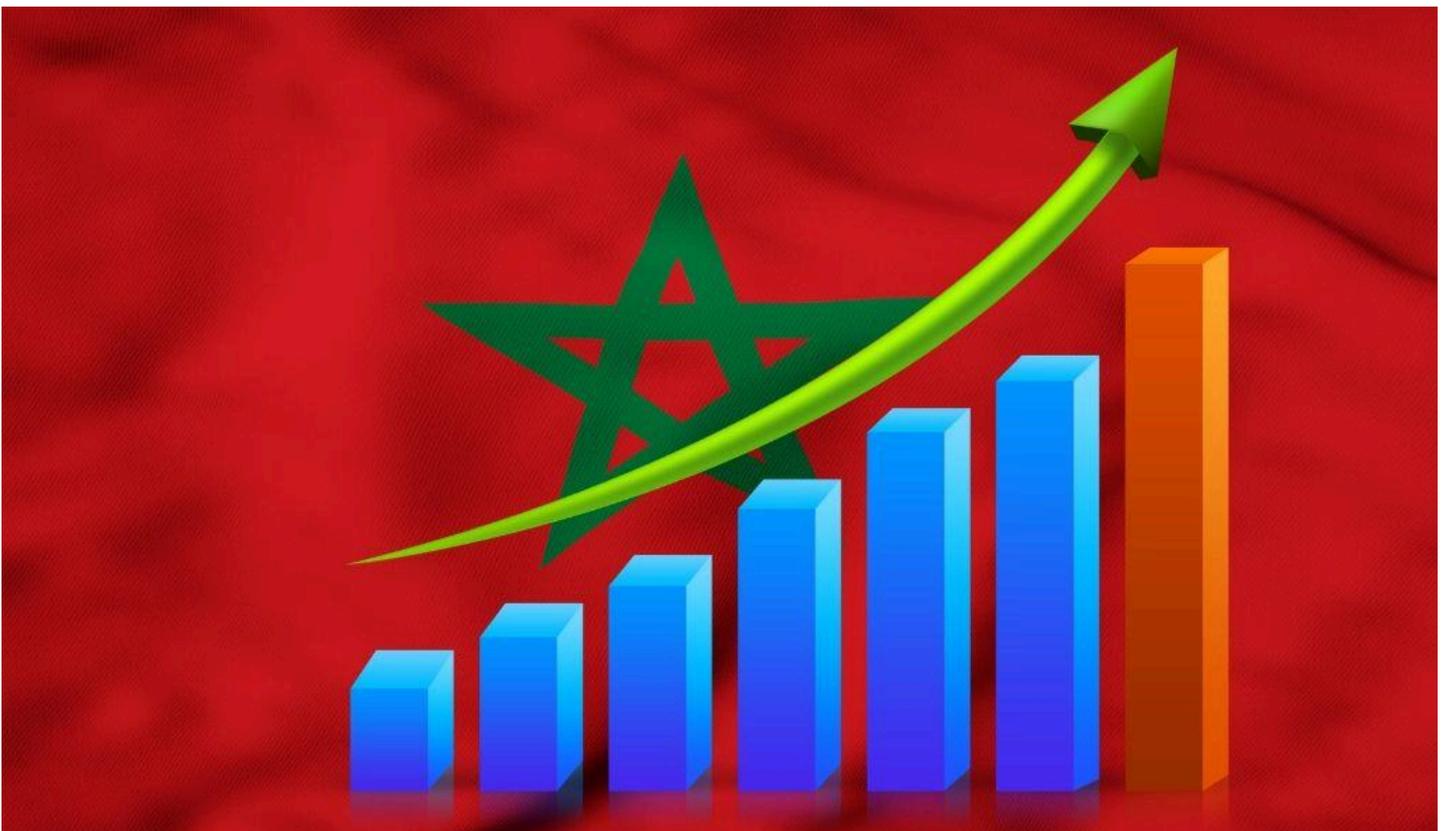
Les entreprises établies dans une **ZAI** doivent se conformer aux obligations relatives aux investissements et à la création d'emplois. Elles doivent également respecter un cahier des charges précisant leur contribution au développement de la zone, notamment en matière d'innovation et de formation



# Structures d'accueil spécifiques

## Avantages

- **Impôt sur les sociétés** : Exonération totale pendant 5 ans, puis imposition réduite à **20 %** à partir de 2026.
- **Exonération de TVA** : Sur les biens et services acquis localement ou importés.
- **Dividendes** : Les dividendes et autres revenus de participation similaires de source étrangère versés, aux actionnaires non-résidents par des sociétés installées dans des Zones d'Accélération Industrielle sont exonérés de retenue à la source.
- **Droits de douane** : Exonération sur les importations de matériel, matières premières et intrants destinés à l'exportation.
- **Réglementation de change** : Liberté totale de change pour les opérations commerciales, industrielles et de services réalisées avec l'étranger par des entreprises installées en Zone franche d'exportation.
- **Accès privilégié aux infrastructures** : Proximité avec les ports, aéroports et axes routiers stratégiques pour faciliter la logistique et l'exportation.
- **Facilités administratives** : Procédures simplifiées pour l'installation et l'exploitation des entreprises.



# Structures d'accueil spécifiques

## Les Zones Offshore

**Les Zones Offshore** au Maroc sont des espaces économiques dédiés aux entreprises opérant dans les services internationaux, notamment les services financiers, l'externalisation (**BPO, centres d'appels**), les technologies de l'information et d'autres activités à forte valeur ajoutée. Elles offrent un environnement fiscal et réglementaire attractif visant à renforcer la compétitivité du pays en attirant des entreprises internationales et en favorisant l'investissement étranger.

Le Maroc dispose de plusieurs zones offshore stratégiques. Cinq Plateformes Industrielles Intégrées (P2I) sont proposées par MEDZ (Casaneashore, Technopolis, Fès Shore, Oujda Shore) et TMSA (Tétouan Shore). Elles constituent une offre immobilière de première classe dans les villes d'implantation.

### Conditions d'éligibilité

Les entreprises souhaitant s'implanter dans **une zone offshore** doivent être actives dans les services à l'exportation, incluant les secteurs des technologies, des services financiers, du conseil, de l'externalisation et des centres de support client. Elles doivent justifier d'un projet d'investissement aligné avec les objectifs de développement économique du Maroc et démontrer leur capacité à créer de l'emploi qualifié.

### Avantages

- **Impôt sur les sociétés** : Exonération totale pendant 5 ans, puis imposition réduite à 20 % à partir de 2026. En plus d'un taux réduit de **20%**, l'État accorde une subvention permettant de ramener le taux effectif de l'IS à 8,75% sur le chiffre d'affaires à l'export, contre un taux standard de 20 %.
- **Subvention IR** : Une prise en charge partielle de l'IR par l'État permet de plafonner l'impôt à 20%.
- **Exonération de TVA** : Sur les prestations de services rendues à l'international.
- **Accès privilégié aux infrastructures** : Proximité avec les ports, aéroports et axes routiers stratégiques.
- **Facilités administratives** : Procédures simplifiées pour l'installation et l'exploitation des entreprises.



[bdo@bdo.ma](mailto:bdo@bdo.ma)



+212 5 22 22 55 00



[www.bdo.ma](http://www.bdo.ma)



Casablanca - Rabat - Laâyoune



Powered by BDO

Audit – Conseil – Tax – Legal - Expertise-comptable

Société au capital de 1.700.000 Dhs, membre du réseau international BDO.

**BDO**